

## Petit guide des stages

### Filière franco-allemande

Année 2020-2021

Au cours de vos études, vous aurez l'obligation d'effectuer un ou plusieurs **stages obligatoires**. Ceux-ci sont partie intégrante de votre cursus : ils doivent vous permettre de mettre en pratique ce que vous avez appris, de le confronter à la réalité au sein d'une entreprise ou d'une organisation, de porter un regard analytique et critique sur votre expérience, afin d'approfondir et de prolonger votre formation.

Vous aurez également la possibilité d'effectuer des **stages optionnels**. Ces stages répondent à des critères moins stricts, ils sont en général plus courts, ce qui vous donne une plus grande flexibilité d'organisation. Ils ne sont pas inclus dans les maquettes et ne vous permettent pas de valider des crédits, mais ils représentent un enrichissement considérable de votre parcours.

#### 1. Les stages obligatoires

Les stages obligatoires concernent seulement le **cursus de master**.

##### 1.1. Stage obligatoire de 8 semaines en 4<sup>e</sup> année à Münster (ou 2<sup>e</sup> année de master pour les ED)

- Ce stage concerne toutes les étudiantes et tous les étudiants de FIFA4 (ou 2<sup>e</sup> année de master pour les ED) pendant leur année à Münster. Il est **géré par la WWU** (et non par Sciences Po Lille) : merci de vous adresser aux responsables de la FIFA à Münster en cas de besoin.
- Si votre organisme d'accueil demande une **preuve du caractère obligatoire de votre stage**, le plus simple est de lui fournir la maquette et la Prüfungsordnung du master IEG à Münster.

Ce stage doit durer **8 semaines**. Il vous est recommandé de l'effectuer pendant les vacances universitaires **entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année** (ou entre votre 1<sup>e</sup> et votre 2<sup>e</sup> année de master pour les ED) du fait de la pause longue qui existe entre la fin des examens à Lille et la reprise des cours à Münster. Une durée supérieure à 8 semaines n'est possible que si elle ne perturbe pas votre scolarité. Le stage doit être effectué dans une **institution politique** au sens large : une administration, une entreprise (si elles ont un rapport avec le domaine politique), un média, une association, une institution culturelle et autre établissement important de la vie politique.

Dans le cadre d'un cursus binational, il est décisif pour la reconnaissance du stage que vous effectuiez celui-ci dans la langue du pays partenaire. Si vous êtes entré par la WWU, vous devez réaliser votre stage dans un **espace francophone** ; si vous êtes entré par Sciences Po Lille, vous devez réaliser votre stage dans un **espace germanophone**. Font exception à cette règle les stages effectués dans les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne, etc.), ainsi que les consulats et ambassades du pays partenaire à l'étranger.

- **En cas d'incertitude sur la validité de votre stage (lieu, institution, durée, etc.), il est impératif de le faire approuver au préalable par la responsable de la FIFA à Münster !**

Ce stage s'insère dans un **module** « Stage » (*Praktikum*) qui comprend le stage lui-même et un enseignement d'accompagnement (*begleitende Lehrveranstaltung*). Vous recevrez par mail toutes les informations nécessaires à votre inscription à ce module. Le module permet d'acquérir 10 crédits : 8 crédits se rapportent au stage, les 2 crédits restant se rapportent à l'enseignement. Les 8 crédits du stage s'obtiennent par l'attestation de votre référent ou de votre référente sur le lieu du stage. Cette attestation conditionne la possibilité de déposer votre rapport de stage pour l'obtention des 2 crédits restants. Le module n'est pas noté, mais il doit être validé. Pour les stages effectués entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année (*ou entre la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> année de master pour les ED*), le module est un cours virtuel à valider en ligne. Dans les autres cas, il s'agit le plus souvent d'un *Blockseminar*.

Le **rapport de stage** doit rendre compte du déroulement du stage, de l'expérience qu'il a permis d'acquérir et de son lien avec les connaissances acquises pendant vos études, dans une perspective analytique et critique. Il doit compter environ 4000 mots (10 pages). La forme est celle d'un travail de séminaire (*Hausarbeit*). Vous devez remettre un exemplaire imprimé au responsable ou à la responsable du module (version électronique possible seulement en cas d'accord préalable). Les crédits seront portés sur votre relevé de notes accessible par Qispos. L'inscription à l'examen sur Qispos n'est pas soumise à délai : vous pouvez donc vous enregistrer dès la validation de votre inscription en Master, soit dès le mois d'octobre si vous avez effectué votre stage pendant l'été.

Ce stage obligatoire peut faire l'objet d'une **convention de stage**, même si celle-ci n'est pas obligatoire. Cette convention, élaborée par le **Career Service** de la WWU Münster (<http://www.uni-muenster.de/CareerService/>), précise simplement les attentes, les droits et les devoirs des parties prenantes. Ces parties prenantes sont en l'occurrence l'étudiant, l'organisme qui l'accueille et le **Career Service** de la WWU Münster (et non pas l'Ifpol).

- **Attention !** La signature d'une convention par le **Career Service** ne vaut pas reconnaissance comme stage obligatoire ; elle ne vous dispense donc pas de vérifier la conformité du stage avec les exigences spécifiques du cursus de FIFA – au risque que le vôtre ne soit pas valable et que vous deviez en effectuer un autre.
- Veillez en outre à bien rester joignable et **consulter au moins toutes les semaines votre messagerie pendant votre stage**, surtout si vous l'effectuez pendant l'été : il s'agit de la période où vous devrez procéder à votre inscription en master !

## 1.2. Stage obligatoire de 6 mois en 5<sup>e</sup> année à Lille (*ou 3<sup>e</sup> année de master pour les ED*)

- Ce stage concerne les étudiantes et les étudiants ayant choisi d'effectuer leur dernière année à Sciences Po Lille. Il est géré par Sciences Po Lille (et non par la WWU).

Ce stage a le double objectif de vous aider à préciser votre projet professionnel et de préparer au mieux votre entrée sur le marché du travail. Il entre donc dans le cursus pédagogique de chaque **majeure de master** et son contenu doit être établi en fonction du programme de la formation dispensée.

- **N'hésitez pas, dès votre phase de recherche et pour valider le choix de votre stage, à prendre contact avec votre responsable de majeure à Lille !**

Le stage de dernière année est d'une durée de **6 mois** (ou à titre dérogatoire et exceptionnel de quatre mois) : si ce stage doit atteindre 6 mois, il ne peut pas pour autant dépasser la **durée maximale** de 6 mois. Il est obligatoirement effectué durant le **2<sup>e</sup> semestre** de l'année universitaire sur la période de janvier à fin septembre. Il peut avoir lieu **en France ou à l'étranger**. Il est éventuellement possible de scinder le stage en deux périodes ou de réaliser deux stages pour atteindre la durée de 6 mois, sous réserve de l'accord de votre responsable de majeure de master.

Ce stage obligatoire doit faire l'objet d'une **convention de stage**, qui établit un lien juridique tripartite et pédagogique étroit entre vous, l'organisme qui vous accueille et Sciences Po Lille. Vous devez compléter un formulaire en ligne qui permettra la création de la convention de stage : <http://www.sciencespo-lille.eu/etudier/le-stage-a-sciences-po-lille/creer-une-convention-de-stage>. Merci de suivre attentivement les instructions qui figurent sur le site de Sciences Po Lille !

Vous devez avoir **un tuteur ou une tutrice**, qui est le chef ou la cheffe du service dans lequel vous êtes stagiaire. Vous devez impérativement faire valider vos missions par votre **responsable de majeure** et vous devez rechercher un ou une **responsable de stage** qui enseigne à Sciences Po Lille (*Erstbetreuer*), qui encadre votre rapport de stage et vous guide dans vos démarches. L'enseignant ou l'enseignante qui accepte cette tâche vous accorde son aide et son conseil pour la rédaction du rapport. En FIFA, vous devez avoir un ou une **responsable secondaire de stage** qui enseigne à l'Université de Münster (*Zweitbetreuer*) et qui fournit une seconde évaluation du rapport. Vous n'avez pas à choisir : il s'agit de Doris Fuchs, que vous devez mettre en copie systématique de votre correspondance avec votre responsable de stage à Sciences Po Lille ([lille@uni-muenster.de](mailto:lille@uni-muenster.de)) afin qu'elle soit tenue au courant du déroulement de votre stage pour une juste évaluation de votre rapport final.

Ce stage donne lieu à un **rapport de stage**. En FIFA, vous êtes tenus d'apporter un soin particulier au **titre** de votre rapport de stage (tel qu'il apparaîtra sur le rapport), car **ce titre figurera sur le diplôme de master que vous obtiendrez à Münster** (de la même manière que pourrait y figurer le titre d'un mémoire de master). Il est donc fortement recommandé de le problématiser et de le généraliser. Evitez par exemple d'intituler votre rapport « Stage long effectué chez Médecins du monde au Tchad », mais préférez « Médecins du monde : les défis actuels du travail humanitaire en Afrique ». Le rapport de stage comporte environ 40 pages hors annexes. Les rapports font l'objet d'une vérification anti-plagiat systématique. Le rapport comporte différents éléments : l'historique et la présentation de la structure d'accueil, le descriptif des tâches confiées, une critique nuancée de l'expérience sur le terrain. Une attention particulière doit être portée au choix des annexes. **En FIFA, ce rapport doit être obligatoirement rédigé en français et complété d'une partie en allemand. Sur le contenu spécifique du rapport de stage et notamment de sa partie en allemand, merci de lire attentivement le document dédié : « Petit guide du rapport de stage en FIFA5 » !**

Le rapport de stage (version complète) doit être remis à la date indiquée (dans la deuxième quinzaine d'août). **Une fiche d'appréciation de stage** complétée par le tuteur ou la tutrice de stage dans l'organisme d'accueil devra être obligatoirement **jointe en annexe** au moment de l'envoi du rapport. Il faudra procéder aux remises suivantes :

- une version numérique à télécharger sur une **plateforme de dépôt** pour le service des stages de Sciences Po Lille (les instructions vous seront transmises en temps utile) ;
  - une **version numérique** à adresser à votre responsable de stage à Lille et à votre responsable de majeure ;
  - une **version papier et une version numérique** à votre responsable secondaire de stage à Münster, Doris Fuchs. Merci d'anticiper les délais d'acheminement pour que le rapport de stage arrive avant la date-limite.
- **Remarque :** Ce stage étant géré par Sciences Po Lille, il est parfaitement **inutile de demander un délai** supplémentaire (par exemple pour raison médicale) à la WWU... En cas de retard, vous passerez en **2<sup>e</sup> session**. Si le retard est dûment annoncé et justifié auprès du service des stages, ce passage en 2<sup>e</sup> session n'aura pas de conséquence néfaste pour vous.

Le rapport de stage peut donner lieu à une **soutenance** qui reste facultative (la décision revient à votre responsable de majeure en accord avec votre responsable de stage à Sciences Po Lille, notamment si le rapport n'est pas jugé satisfaisant). La **note** permettant de valider le stage est calculée en faisant la moyenne des différentes notes obtenues : celle des responsables de stage, avec prise en compte de l'évaluation du tuteur ou de la tutrice et éventuellement de la soutenance. Cette note est portée sur votre relevé de notes et compte pour l'obtention du diplôme de Sciences Po Lille, de même que pour celle du master de la WWU.

Pour plus de détails, reportez-vous à la charte des stages sur le site de Sciences Po Lille : <http://www.sciencespo-lille.eu/charte-des-stages-le-rapport-de-stage>. Vous pouvez également contacter Catherine Lebas, responsable du service des stages : [catherine.lebas@sciencespo-lille.eu](mailto:catherine.lebas@sciencespo-lille.eu).

## 2. Les stages optionnels (*Bachelor* et *Master*)

Les stages optionnels peuvent concerner l'ensemble de votre cursus en FIFA à condition qu'ils ne lui nuisent pas. Quelle que soit l'année d'études, il est en effet recommandé d'effectuer un ou plusieurs stages optionnels. Il s'agit de stages de courte durée, d'un mois minimum, effectués hors période pédagogique (pendant les vacances universitaires). Ces stages ne donnent pas lieu ni à la rédaction d'un rapport de stage, ni à une soutenance, ni à l'attribution d'une note. Ils donnent lieu à la rédaction d'une simple « note de synthèse » ou « rapport d'étonnement » de 3 pages, dont vous trouverez le modèle sur le site de Sciences Po Lille : <http://www.sciencespo-lille.eu/charte-des-stages-le-rapport-de-stage>.

### A la WWU

La WWU Münster ne régule pas les stages facultatifs. Vous êtes libre d'utiliser une convention mise à disposition par le *Career Service*, mais une telle convention n'est pas obligatoire en Allemagne et ne vous fournit pas d'assurance. Pour un stage optionnel en Allemagne, vous n'avez donc pas non plus besoin de faire signer une convention de stage par Sciences Po Lille. Il peut en aller différemment pour d'autres pays.

## A Sciences Po Lille

La situation est différente en France : pour des questions d'assurance, tout stage (obligatoire ou optionnel) doit faire l'objet d'une convention tripartite entre vous, l'organisme qui vous accueille et votre université d'inscription (Sciences Po Lille). Si vous faites un stage à l'étranger (y compris en Allemagne), vous devez là encore créer votre convention de stage via un formulaire en ligne (après identification) : <http://www.sciencespo-lille.eu/etudier/le-stage-a-sciences-po-lille/creer-une-convention-de-stage>.

Si vous faites un stage en France, vous devez compléter un formulaire vous permettant d'obtenir la convention de stage (transmise par le service des stages) que vous devez transmettre pour signature à l'organisme qui vous accueillera : <http://www.sciencespo-lille.eu/etudier/stages>. Vous devez ensuite signer à votre tour cette convention et y adjoindre une attestation de responsabilité civile couvrant la durée du stage, avant de déposer le tout au service des stages, en prévoyant un délai suffisant de traitement. Ce système de convention introduit un contrôle de fait (Sciences Po Lille signe une convention et est informé de ce que vous faites), et il va de pair avec quelques limitations : vous ne pouvez pas faire n'importe quoi n'importe quand (cf. ci-dessous).

### Attention : conditions à respecter pour les stages optionnels !

Nous sommes tenus à des **règles qui émanent de l'UFA**, du fait des **bourses de mobilité** qui vous sont versées par elle. Il est important de respecter ces règles, afin de ne pas compromettre le soutien de l'UFA aux futures générations d'étudiantes et d'étudiants de FIFA. Si vous êtes entré côté français, vous êtes financé pendant vos années münsteraises (au moins la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année) (*ou au moins la 2<sup>e</sup> année de master pour les ED*) ; vous êtes alors tenu d'être en Allemagne. Si vous êtes entré côté allemand, vous êtes financé pendant vos années lilloises (au moins la 1<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année) ; vous êtes alors tenu d'être en France. Les bourses courant sur 10 mois, vous n'êtes pas financé pendant les deux mois d'été et vous êtes libre de les occuper où bon vous semble.

- **En été**, quelle que soit l'année d'études, vous pouvez donc effectuer un stage optionnel sur le lieu et dans l'organisme de votre choix. Il en va différemment des vacances pendant l'année universitaire si vous bénéficiez d'une bourse de mobilité de l'UFA.
- **En 2<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> année** (*ou en 2<sup>e</sup> année de master pour les ED*), les *Semesterferien* d'hiver à Münster se prêtent particulièrement bien à la réalisation d'un stage. Dans ce cadre, les étudiantes et les étudiants entrés côté français qui font un stage optionnel doivent le faire en Allemagne, et non pas en France ou dans un autre pays. En effet, dès lors que vous effectueriez un stage en France ou ailleurs, vous ne seriez plus en Allemagne (ce pour quoi vous êtes financé par l'UFA). C'est pourquoi le service des stages de Sciences Po Lille ne peut pas signer une convention de stage qui montrerait que vous n'êtes pas en Allemagne. Les étudiantes et les étudiants entrés côté allemand n'étant pas financés, ils peuvent faire le stage qu'ils veulent s'il est en dehors des périodes pédagogiques, le service des stages de Sciences Po Lille pourra signer une convention si besoin.
- **En 1<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année**, la situation est inversée. Les étudiantes et les étudiants entrés côté allemand qui font un stage optionnel doivent le faire en France et non en Allemagne ou ailleurs. Les étudiantes et les

étudiants entrés côté français n'étant pas financés, ils peuvent faire un stage où ils le veulent. Dans la pratique, les vacances françaises sont cependant très réduites au cours de l'année universitaire et sont peu propices à la réalisation de stages.

**Merci d'être attentifs pour vous éviter de trouver un stage que vous ne pourrez pas faire !!** (en particulier : un stage en France pendant les vacances semestrielles d'hiver si vous êtes Français en 2<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année à Münster...)

Pour plus de détails, reportez-vous à la page d'information sur les stages : <http://www.sciencespo-lille.eu/etudier/stages>. Vous pouvez également contacter Catherine Lebas, responsable du service des stages : [catherine.lebas@sciencespo-lille.eu](mailto:catherine.lebas@sciencespo-lille.eu).

### Remarque pour éviter des recherches inutiles...

Pour vous éviter des recherches fastidieuses de stages que vous ne pourrez *in fine* pas faire, veillez en amont à ce que les **conditions énoncées plus haut** soient respectées.

Il est en outre important de savoir qu'un certain nombre d'organismes, notamment le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français et le *Auswärtiges Amt* allemand, ainsi que la plupart des autres ministères et administrations publiques et qu'un certain nombre d'entreprises privées françaises, allemandes ou anglo-saxonnes, préfèrent prendre des stagiaires dans le cadre d'un **stage obligatoire**. Cela permet à ces organismes de limiter le nombre de candidatures ; en Allemagne, cela leur permet aussi de bénéficier d'un régime de cotisations sociales plus favorable. Renseignez-vous au préalable !

Si vous visez un stage dans un tel organisme : veillez à ce qu'il s'agisse bien d'un stage obligatoire (répondant à tous les critères d'un stage obligatoire, notamment pour ce qui concerne le lieu, la langue, la période de réalisation) pour le faire valider comme tel. Sinon, il s'agira d'un stage optionnel, pour lequel ni Sciences Po Lille ni la WWU Münster ne pourront vous fournir une attestation de stage obligatoire. Pour la WWU, les conditions de stages sont désormais publiées dans le *Prüfungsordnung* publiquement accessible sur le site de l'Ifpol :

<https://www.uni-muenster.de/IfPol/international/lillestudium.html>

### Financements

La loi du 24 novembre 2009 fixe en France l'obligation de gratification au-delà de deux mois et un jour de stage (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour - au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : 3,90€/heure, soit environ 600€ mois). Il n'y a pas d'obligation équivalente en Allemagne. De manière générale, les gratifications sont rares et modestes (à l'étranger, c'est le droit du sol qui s'applique). Il existe en revanche des possibilités de **bourses spécifiques** (OFAJ et UFA), pour les stages optionnels comme pour les stages obligatoires, sous réserve de respecter certaines conditions :

- effectuer votre stage hors période pédagogique,
- effectuer votre stage dans le pays partenaire ou équivalent,
- effectuer votre stage lors d'une période où vous ne touchez pas de bourse de mobilité de l'UFA (période estivale, ou parce que vous êtes dans une année d'études dans votre pays d'origine).

**Les bourses de l'OFAJ** concernent les **stages de niveau Bachelor** (stages optionnels en 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année). Informations en ligne : <http://www.dfjw.org/studiengebundene-praktika> ou <https://www.ofaj.org/programmes-formationen/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html>.

Notez bien que l'OFAJ soutient des stages effectués dans le pays partenaire, à condition qu'ils ne soient pas effectués dans une institution relevant du pays d'origine du stagiaire. Par exemple : l'OFAJ ne soutiendra pas le stage d'un étudiant allemand ou d'une étudiante allemande qui ferait un stage à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

**Les bourses de l'UFA** concernent les **stages obligatoires** (stages de 4<sup>e</sup> année à la WWU et de 5<sup>e</sup> année à Sciences Po Lille). Notez bien que l'UFA impose ses propres critères (liés au pays partenaire) qui ne recouvrent pas forcément ceux du cursus : ainsi, un stage obligatoire dans une organisation internationale, reconnu par la FIFA, ne pourra pas forcément donner lieu à une bourse de l'UFA. L'UFA soutient néanmoins les stages qui, même s'ils ne sont pas effectués directement dans le pays partenaire, sont effectués dans une représentation officielle de ce pays (consulat ou ambassade du pays partenaire). Elle soutient en outre les stages effectués par les étudiantes et les étudiants entrés côté allemand dans un certain nombre d'institutions européennes – notamment à Bruxelles – qui proposent un environnement francophone. Par exemple : l'UFA soutiendra le stage d'un étudiant français ou d'une étudiante française effectué à l'ambassade d'Allemagne à Pékin, ou encore le stage d'un étudiant allemand ou d'une étudiante allemande effectué à la Commission européenne.

**Remarque** : pour que les demandes de bourses puissent le cas échéant être faites auprès de l'UFA, il vous faut signaler en amont à Mme Roßmüller et à Mme Laporte que vous pensez remplir ces critères. Veillez ensuite à obtenir le plus tôt possible une confirmation de l'organisme dans lequel vous envisager d'effectuer votre stage. L'argent – s'il en reste – vous sera versé après vérification de la convention de stage.

Pour cette raison, merci de bien vouloir indiquer dès que possible aux responsables de la FIFA à Lille et à Münster le lieu et l'institution où vous comptez effectuer votre stage (vous serez sollicités en ce sens). Cela permettra de préparer les demandes de financement, même si l'argent ne pourra vous être versé par la WWU qu'après signature de votre convention et vérification des conditions de votre stage auprès de Sciences Po Lille.

Pour les **étudiantes et les étudiants français, les bourses du CIERA** concernent les stages obligatoires de master : <http://www.ciera.fr/>

**La WWU propose des financements**, notamment pour les stages à l'étranger dans le cadre des programmes « Erasmus+ » ou « Promos », sous réserve d'inscription régulière à la WWU et de réalisation d'un stage à la fois hors d'Allemagne et hors du pays d'origine. Plus d'informations auprès du Carrer Center : [http://www.uni-muenster.de/CareerService/praktika/finanzierung/wege\\_der\\_foerderung.html](http://www.uni-muenster.de/CareerService/praktika/finanzierung/wege_der_foerderung.html). Le cas échéant, la *Fachbereichsbestätigung* pourra être signée par Mme Roßmüller.

Tous les étudiants de FIFA peuvent en outre postuler à l'aide du **fonds de mobilité internationale de Sciences Po Lille** pour leur stage de 5<sup>e</sup> année s'il se déroule à l'étranger et qu'il n'est pas rémunéré. Les attributions de bourses tiennent compte de trois paramètres : le critère social, le coût de la vie dans le pays d'accueil et le coût de l'acheminement sur place. Pour plus de détails : <http://www.sciencespo-lille.eu/international/financer-votre-mobilite>. Il est également possible de déposer des dossiers de candidature pour les **bourses du Conseil Régional (Blériot), les bourses Lang et les bourses Erasmus+** lors de la commission de mobilité qui se tient chaque année

en février/mars. Il existe enfin une **bourse en hommage à Clément Gorrissen**, attribuée sur le seul critère du mérite à des étudiants de 5<sup>e</sup> année effectuant leur stage à l'étranger sur une thématique « post-conflit ». Pour plus d'informations sur les possibilités de financement du stage de fin d'études, reportez-vous à la page du service des relations internationales correspondante : <http://www.sciencespo-lille.eu/international/financer-votre-mobilite/stage-de-fin-detudes>.

**Remarque :** Ces indications ne sont pas exclusives. Selon le domaine dans lequel vous effectuez votre stage, d'autres financements peuvent exister. N'hésitez pas à vous renseigner et à nous tenir informés !

- **Anica Roßmüller** (pour les étudiantes et les étudiants entrés par la WWU Münster)
- **Juliane Laporte** (pour les étudiantes et les étudiants entrés par Sciences Po Lille)

...sont vos référentes sur la question des stages et peuvent vous renseigner et vous orienter pour les dossiers de demande de bourse.